

DEROGATION POUR UNE SCOLARISATION A BAGNEUX

Identifiant Enfant :

A retourner au service Education IMPERATIVEMENT avant le 30 avril 2026

ANNEE SCOLAIRE :/.....

NOM DE L'ENFANT :

..... →

Cadre réservé au service

Date d'arrivée au service :

Date transmission secteur :

DIRECTION DE L'EDUCATION
SECTEUR AFFAIRES SCOLAIRES

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une des écoles maternelle ou élémentaire de Bagnex, mais vous résidez dans une autre commune.

Vous devez donc compléter ce formulaire et le retourner, à la Direction de l'Education, accompagné des pièces justificatives de votre demande.

Vous devez aussi faire part de votre démarche auprès de votre commune de résidence. Ce formulaire devra être visé pour avis, par le Maire, ou l'élue adjoint, de votre commune de résidence.

Après étude du dossier par les deux communes, vous recevrez un courrier vous faisant part de la décision pour la rentrée concernée.

Toutefois, vous devez savoir que cette inscription est subordonnée :

- *0 à l'existence de motifs reconnus valables et justifiés ;
- *1 à l'existence de places disponibles dans l'école demandée après scolarisation de tous les enfants de Bagnex dans l'école de secteur demandée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le service Education

DEMANDE DE DEROGATION POUR UNE SCOLARISATION A BAGNEUX

ENFANT

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

 :

Ecole fréquentée actuellement (ou de secteur) :

Ecole demandée : maternelle élémentaire

.....

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Nom et Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Profession :

Employeur :

Adresse lieu de travail :

 travail :**FRERES ET SOEURS**

Nom et Prénom	Date de naissance	Etablissement fréquenté à la rentrée prochaine

RAISONS QUI MOTIVENT LA DEMANDE

En cas d'accord, la dérogation n'est valable que pour l'enfant concerné et pour la durée d'un cycle scolaire (maternel ou élémentaire). Elle ne pourra en aucun cas être étendue à la fratrie de façon automatique.

Une dérogation accordée pour la maternelle n'est pas valable pour le passage en élémentaire. Une nouvelle demande devra alors être présentée, si la volonté de dérogation au secteur scolaire perdure.

Dès réception de la réponse positive, vous devrez valider l'inscription administrative de votre enfant auprès des services municipaux de Bagneux, muni des pièces justificatives indispensables (état civil, domiciliation, vaccinations...).

Dans ce cas, et si besoin est, une inscription peut être effectuée pour les prestations périscolaires, soumises au calcul du quotient familial. Vous aurez alors connaissance des tarifs qui vous seront appliqués pour leur facturation.

Date :

Signature du ou des responsable(s) de l'enfant :